

Culture : renforcement des aides du Centre national de la musique



Ces derniers mois, le Centre national de la musique (CNM) avait mis en place différentes aides destinées à soutenir les associations œuvrant dans le secteur musical.

Or les nouvelles mesures mises en place pour lutter contre la recrudescence de l'épidémie de Covid-19, et notamment le couvre-feu, restreignent encore davantage leur activité. C'est pourquoi le gouvernement a abondé le montant de ces dispositifs de soutien de 55 millions d'euros pour 2020.

En pratique, les associations œuvrant dans le spectacle vivant musical (musiques actuelles, musique contemporaine, variétés, musique classique...) bénéficient des aides versées par :

- le Fonds de compensation des pertes de billetterie destiné à combler le manque à gagner généré par l'obligation de réduire la jauge des salles de spectacle pour respecter la distanciation physique ;
- le Fonds de sauvegarde dont l'objet est de soutenir les associations dont l'activité et le développement ont été considérablement freinés ou bloqués par la crise sanitaire.

Les conditions et modalités d'octroi de ces aides seront détaillées dans les prochains jours.

À savoir : en complément de ces mesures, l'exonération du paiement de la taxe sur les spectacles musicaux et de variétés

est prolongée jusqu'à la fin du premier semestre 2021.

© 2020 Les Echos Publishing